

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du lundi 17 octobre 2016 sur convocation du 12 octobre 2016

10 membres du CM présents

Absent excusé : Cédric Chambelland

Secrétaire : Sophie Morel

La séance débute par la présentation de la gestion de la forêt communale par **Benoît Lhomme, technicien ONF** en présence des membres extérieurs au CM de la commission Forêts, chemins ruraux, terrains communaux.

- **Assiette des coupes 2017**

Les propositions du technicien de l'ONF sont les suivantes :

Parcelle 2 : 280 m³ vente en contrat bois moyens

Parcelle 7 : 420 m³ prévente de bois façonnée

Parcelle 11 : 310 m³ vente contrat petits bois

Une délibération sera prise au prochain CM pour valider celles-ci.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2016**
- **Demande de Fonds de Concours N°2 à la CFD**

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des attributions de fonds de concours par la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon, il y a lieu de demander la part sur la fiscalité « ménages » d'un montant de **4 015,77 €**. Celle-ci est justifiée par un montant de dépenses du double en travaux d'entretien de voirie et bâtiments publics, travaux d'investissement sur bâtiments publics soit **9 655.00 €**.

L'exposé du Maire entendu et après délibération, le Conseil Municipal :

- **Atteste de la réalisation de travaux d'entretien de voirie (éclairage, entretien voirie) et travaux d'investissement sur bâtiments publics pour un montant de 9 655 €**
- **Sollicite un fonds de concours de la part de la CFD de 4 015.77 €**
- **Autorise le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires ainsi qu'à signer les documents en résultant.**
- **Remboursement TA perçue en 2016 pour les locaux à usage industriel et artisanal**

Le Maire rappelle que par délibération du 31 Août 2016, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement communale les locaux à usage industriel et artisanal. Cette délibération étant applicable au 1^{ier} janvier 2017, il y a lieu de rembourser la taxe d'aménagement perçue au titre des permis de construire déposés et acceptés en 2016 pour les locaux à usage industriel et artisanal.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de rembourser la taxe d'aménagement appelée pour les permis de construire déposés et acceptés durant l'année 2016 pour les locaux à usage industriel et artisanal**
- **Autorise le Maire à signer les mandats correspondants.**
- **Avenant pour les honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des bâtiments Mairie - préau et leurs abords.**

Le cabinet Sanchez, MO de l'opération propose de réactualiser ses honoraires après ouverture des plis, soit :

- **51 025.11 € HT** pour la mission de base
- **3 150 € HT** pour la mission complémentaire
- **5 701 € HT** pour la mission de base OPC

Soit un montant de rémunération de **59 876.11 € HT**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de valider cet avenant aux honoraires de MO**
- **Autorise le Maire à signer tous documents en rapport.**
- **Attribution des lots pour les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des bâtiments Mairie - Préau et leurs abords**

Le Conseil Municipal de BULLE, après publicité et mise en concurrence des marchés de travaux et suite à l'analyse des offres concernant la mise en accessibilité et mise aux normes des bâtiments Mairie-Préau et leurs abords, **autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes, dont les offres ont été considérées comme économiquement les plus avantageuses :**

	Lots	Entreprises	Montants en € HT
1	VRD	ROGER MARTIN	78 203,68
2	DECONSTRUCTION MACONNERIE	SNCB	105 988,90
3	CHARPENTE COUVERTURE	PONTARLIER L.	111 595,47
4	MENUISERIES EXTERIEURES	BURLA	42 871,50
5	SERRURERIE	OUDOT	16 504,87
6	MENUISERIE INTERIEURE	BURLA	56 140,88
7	DOUBLAGES CLOISONS PEINTURE	PERRIN	51 241,21
8	SOLS SOUPLES	EPPI ADMR	1 778,30
9	CHAPES CARRELAGES REVETEMENTS MURAU	C2C	23 781,01
10	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	FACADES BISONTINES	77 823,15
11	ELECTRICITE VENTILATION CHAUFFAGE	GODIN	34 634,70
12	PLOMBERIE SANITAIRE	GODIN	15 029,00

Soit un montant total du marché : **615 592,67 Euros HT**

L'option **Toiture préau** pour la charpente couverture du lot N° 3 et l'option **Laine de bois** pour l'isolation par l'extérieur du lot N° 10 ont été retenues.

La première réunion de chantier est prévue **le vendredi 21 octobre 2016 à 9 h**. Dès connaissance du planning et de l'organisation des travaux, un courrier d'information sera envoyé aux riverains, au Président du Sevad et aux 2 directrices d'école ainsi qu'aux membres de la commission MEPLA. Une info habitants sera aussi publiée.

Pour information, la boîte aux lettres jaune **envoi** sera déplacée à l'entrée de la ZAE suite à la décision de La Poste de ne pas installer 2 boîtes aux lettres de ce type dans le même village.

Planning des travaux :

1. L'Amicale des Jeunes a quitté le Cabanon **début octobre 2016** et s'est installée dans le bungalow sur la place de la Mairie : coût de location de **7€ par jour calendaire..**
2. Le Comité des Fêtes devra évacuer le matériel stocké dans l'abri bus actuel avant destruction. Un abri de chantier sera mis à sa disposition pour l'entreposer provisoirement
3. Les travaux débiteront par la destruction des murs d'enceinte, des annexes arrières et de la véranda. L'abri bus sera conservé le temps que le nouvel abri soit réalisé
4. Suivront l'installation de l'ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment Mairie, puis l'isolation par l'extérieur et la réalisation de l'ensemble du rez-de-chaussée
5. Les travaux sur l'ensemble du préau seront réalisés en parallèle (abri-bus, salle socio-culturelle, WC publics, toit).

Dès la fin des travaux du rez-de-chaussée, la nouvelle mairie sera installée. La durée prévue du chantier est de 10 mois environ.

Les travaux des appartements de l'étage seront budgétisés début 2017 suivant les montants des subventions acquises et notre capacité budgétaire.

- **Recrutement nouvelle secrétaire de Mairie**

Alice Pasqua débutera **le 2 novembre 2016** avec un contrat en CDD du 1/11/2016 au 31/10/2017 en tant qu'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour 19 h par semaine - 17,5 h pour la commune et 1,5 h pour le syndicat Bulle-Dompierre les Tilleuls, le reste de son temps complet sera effectué dans la commune de Bians les Usiers pour 16 h. Elle travaillera en binôme avec la secrétaire actuelle jusqu'à son départ en retraite fin janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- **Logement libre au presbytère au 15 novembre 2016**

Plusieurs candidatures ont été reçues. Le choix définitif sera fait par délibération lors du prochain CM début novembre 2016.

- **Aménagement du parking du stade et des vestiaires route de Bannans**

Un portique limitant la hauteur des véhicules va être installé à l'entrée du stade et des vestiaires afin d'en interdire l'accès aux campings-cars et poids lourds venant régulièrement s'y garer.

La séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire